

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE357

présenté par

Mme Florence Goulet et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### **APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la relance des métiers nécessaires à l'ensemble de la chaîne de la conversion des déchets d'origine nucléaire.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Rassemblement national adhère pleinement à la relance de la filière nucléaire portée – enfin ! – par ce projet de loi. Il convient cependant de s'assurer que les ressources humaines suivent pour satisfaire les objectifs affichés, notamment sur la filière de la conversion qui représente un vivier d'emplois.

A ce stade,

- Sur le plan des métiers, les entreprises manquent de main-d'œuvre opérationnelle, EDF a ainsi dû faire appel en urgence à des soudeurs spécialisés nord-américains pour intervenir sur ses réacteurs ;

- Sur le plan des savoir-faire, les « stop and go » politiques et idéologiques sur la filière nucléaire, l'ont rendue moins attractive que dans les décennies 1970, 1980 et 1990. Les talents sont partis ailleurs.

Des « cols bleus » aux « cols blancs », c'est donc sur l'ensemble de la chaîne qu'il faut agir pour mobiliser ressources et compétences. C'est l'objectif du présent amendement.